DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026 N°**20**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	46
Représentés :	7
Absents :	0
Ayant voté pour :	50
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0
Ne prenant pas part au vote :	3

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-27 et L. 1612-32,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu le rapport du compte financier unique de la Ville pour 2025 annexé à la délibération n° 16 du Conseil municipal du 18 juin 2026 approuvant le compte financier unique de la ville 2025,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

<u>Article unique</u> : Approuve l'affectation des résultats 2025 du budget principal de la Ville sur l'exercice 2026, conformément aux résultats ci-joints certifiés par le trésorier municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260618-22873-DE-1-1

Fait à Colombes

Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.